

2024 DAC 181 DFPE Subventions (180.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des _____ 2024 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 23 structures pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir, et la signature d'une convention le cas échéant ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick Bloche au nom de la 6ème commission et par Mme Carine Rolland au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 12.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association 104 CENT QUATRE, 104 rue d'Aubervilliers. 75019 PARIS 2024_08196; 181068
SIRET : 50837292700014

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association ASSOCIATION DES REVALISATEURS AD'REV, 18 rue Ramus. Boite 139 Mvac du 20 75020 PARIS 2024_08172; 81801 . SIRET : 49029919500035

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association ASSOCIATION L'OREILLE EN LIBERTE, 4 Rue Camille Tahan. C/O MARINE PEREZ ESCALIER C 75018 PARIS 2024_07567; 186657 . SIRET : 81794633800024

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 12.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association COMPAGNIE KEATBECK, 131 rue Legendre. 75017 PARIS 2024_08189; 173421 . SIRET : 52516272300056

Article 5 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association DITES-DONC !, 120 rue d'Avron 75020 PARIS 2024_08200; 204298 . SIRET : 92444686700013

Article 6 : Une subvention de fonctionnement de 12.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association LA CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS, 221 avenue Jean Jaurès. 75019 PARIS 2024_08195; 181017 . SIRET : 39171897000026

Article 7 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association LA COMPAGNIE DES EPICES, 20 rue Edouard Pailleron. Maison des associations du 19eme Arrond _ 75019 PARIS 2024_08202; 6661 . SIRET : 39287205700055

Article 8 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association LA FINE COMPAGNIE, 77 rue des Cités 93300 AUBERVILLIERS 2024_08197; 185208 . SIRET : 47881191200037

Article 9 : Une subvention de fonctionnement de 12.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association LA MAISON OUVERTE, 108 rue du Chevaleret 75013 PARIS 2024_08194; 20808
SIRET : 32450071900020

Article 10 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association LA SIRENE DE PARIS, 20 rue Dareau 75014 PARIS 2024_08199; 180572 . SIRET : 78457908800013

Article 11 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association LE CABARET DES OISEAUX, 7 rue Jacques Coeur 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE 2024_07716; 196224 . SIRET : 50416289200021

Article 12 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association LE CONCERT SPIRITUEL, 42 rue du Louvre 75001 PARIS 2024_08242; 46822 . SIRET : 34941695800024

Article 13 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association LE MUSEE EN HERBE, 23 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS 2024_08210; 20455 . SIRET : 31142870000034

Article 14 : Une subvention de fonctionnement de 12.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association L'ECLABOUSSEE, 15 Passage Ramey. C/o maison des associations du 18eme - Boîte N°68 75018 PARIS 2024_08191; 28321 . SIRET : 43986624500020

Article 15 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association Les BRUITS DE LA LANTERNE, 10 rue des Collines 93220 GAGNY 2024_08102; 191276 . SIRET : 83075859500037

Article 16 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association LES CONTES DU VIVANT, 8 rue du General Renault 75011 PARIS 2024_07435; 199630 . SIRET : 90505464900025

Article 17 : Une subvention de fonctionnement de 12.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association LES DEMAINS QUI CHANTENT, 7 rue du Docteur Pesque. Bureau des associations 93300 AUBERVILLIERS 2024_08230; 19561 . SIRET : 40194130700027

Article 18 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association MAISON DE LA POESIE, 157 rue Saint Martin 75003 PARIS 2024_07969; 21191 . SIRET : 32590961200054

Article 19 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association MUSIQUE DANSE XXEME, 210 rue de Belleville 75020 PARIS 2024_08211; 19134 . SIRET : 34527163900014

Article 20 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association ORCHESTRE DES CONCERTS LAMOUREUX, 28 rue Taine 75012 PARIS 2024_08198; 20317 . SIRET : 78434003600069

Article 21 : Une subvention de fonctionnement de 12.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS, 221 avenue Jean Jaurès 75019 PARIS 2024_08753; 20963 . SIRET : 31390568900078

Article 22 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association PIECES A EMPORTER, 124 rue Compans 75019 PARIS 2024_08201; 186219 . SIRET : 81773556600017

Article 23 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros au titre de l'Art pour Grandir est attribuée en 2024 à l'association RESEAU MÔM'ARTRE, 204 rue de Crimée 75019 PARIS 2024_08243; 19394 . SIRET : 50996337700130

Article 24 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions relatives à l'attribution de subventions, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 25 : Les dépenses seront inscrites au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2024, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits, et ainsi réparties :

- 102 000 euros sur le budget de la Direction des Familles et de la Petite Enfance,
- 78 000 euros sur le budget de la Direction des Affaires Culturelles